
Avec PPCR, les règles d'avancement d'échelon et de grade ont été modifiées. Les notes étant supprimées, la hiérarchie doit cette année « apprécier » chaque promouvable à la hors-classe, dans l'attente des résultats des rendez-vous de carrière qui serviront aux promotions à partir de l'an prochain. Comme pour la classe exceptionnelle en février, les nouvelles règles suscitent la colère plus que justifiée des personnels. Le ministère, quant à lui, jette de l'huile sur le feu.

820 promouvables

En prévision de la CAPD prévue le 1^{er} juin, les organisations syndicales représentatives ont reçu la liste des promouvables à la hors-classe pour le 1^{er} septembre 2018.

Elle fait apparaître une liste de 820 PE dont les appréciations sont réparties de la manière suivante : 84 « exceptionnel », 296 « très satisfaisant », 423 « satisfaisant », 17 « à consolider ».

La répartition par fonction est éclairante :

Excellent : Sur les 84, 12 titulaires du CAPFIMF (CP, application., ...), 30 directeurs, 27 adjoints,

restent 10 spécialisés pour l'essentiel. Aucun remplaçant.

Très satisfaisant : Sur les 296, 68 sont directeurs, 176 sur un poste d'adjoint, 4 seulement sont remplaçants.

Satisfaisant : sur les 423, 44 sont directeurs, 292 sont adjoints, 27 sont remplaçants ...

A consolider : Sur les 17, sept sont adjoints et cinq sont remplaçants. Certains sont en congé maladie ou en longue maladie, l'une d'entre elles, au moins, est reconnue une personne handicapée.

Les appréciations largement contestées.

De nombreux personnels, tout comme le syndicat, s'insurgent des appréciations données. Les PE se demandent comment les IEN et l'IA les ont déterminées. Certains les ont officiellement contestées en adressant un courrier à l'Inspecteur d'Académie, souvent avec l'aide du SNUDI-FO.

Le syndicat remarque par ailleurs que des fonctions donnent plus facilement droit à des appréciations favorables (directeurs, titulaires du CAPFIMF) tandis que d'autres restent dans celles qui le sont moins, les remplaçants en particulier. Les

personnels spécialisés, malgré la certification supplémentaire qu'ils ont obtenue, ne sont guère favorisés. Le SNUDI-FO constate également que 30 PE avec une AGS inférieure ou égale à 25 ans sont promus alors 20 autres dont l'AGS est supérieure à 35 ans ne le sont pas. Enfin, Plus de 50 « retraitables » (56 ans ou plus) ne sont pas promus.

Deux constats sont unanimement partagés. Le pouvoir hiérarchique est renforcé et l'arbitraire est érigé en règle.

L'action du SNUDI-FO contre les nouvelles règles de passage à la hors-classe

Le SNUDI-FO a proposé une demande de report de la CAPD du 1^{er} juin en l'absence du chiffre officiel du nombre de promus dans le département (A ce jour, il ne l'est toujours pas) et pour permettre aux promouvables de pouvoir contester leur appréciation. L'Inspecteur a été contraint d'accepter cette demande que nous avons souhaitée

intersyndicale. Le passage à la hors-classe donc sera examiné à la réunion du 3 juillet et un groupe de travail aura lieu le 19 juin.

Le SNUDI-FO a également accompagné les PE qui l'ont sollicité pour contester leur appréciation. Il défendra chacun des dossiers lors des réunions à venir.

Le SNUDI-FO fera valoir toutes ses revendications contre PPCR à tous les niveaux :

- **Prise en compte des demandes des personnels qui ont sollicité la révision de leur appréciation ;**
- **Transformation des appréciations « à consolider » injustifiables et qui stigmatisent les intéressés ;**
- **Promotion à la hors-classe pour tous les promouvables « retraitables » ;**
- **Augmentation significative du nombre de promotions (elles seraient en baisse, d'après les 1ères informations !!!)**
- **Abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels.**